

20^e mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2016 12 15

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Modification et information Introduction et liste des personnes-ressources i à v Dos de couverture	Jun 2012 Décembre 2014 Décembre 2015	Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Modification et information Introduction et liste des personnes-ressources i à v Dos de couverture	Jun 2016 Décembre 2015 Décembre 2016

Pages des sections du recueil

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
—	Général					La mise à jour a permis d'améliorer la mise en page et de corriger les coquilles. Actualisation de la dénomination du Ministère dans les sections « Références » et ailleurs lorsqu'applicable.
1	Table des matières	1 à 4	2015 12 15	1 à 4	2016 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 21-010	1 à 7	2015 12 15	1 à 7	2016 12 15	Section 4.3 « Échantillons et prélèvements » : ajout de précisions sur la quantité maximale de matériau dans les sacs. Dans plusieurs sections : correction des numéros d'articles de la norme CSA A23.2-7B en référence.
	LC 21-102	1 à 6	2015 12 15	1 à 6	2016 12 15	Section 7.2 « Mesure des résultats au pendule de frottement » et section 8 « Calculs et expression des résultats » : ajout de la façon de calculer les BPN _E et BPN _R .
2	Table des matières	1 à 3	2015 12 15	1 à 4	2016 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 22-001	1 à 7	2015 12 15	1 à 7	2016 12 15	Ajout de la nouvelle version du formulaire V-2746 en annexe.
	LC 22-301	1 à 10	2015 12 15	1 à 13	2016 12 15	Révision complète de la méthode.

20^e mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2016 12 15

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
3	Table des matières	1 à 4	2015 12 15	1 à 4	2016 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 25-005	1 à 4	2013 12 15	1 à 4	2016 12 15	Retrait de la section 2 « Référence ». Retrait de la note se trouvant à la fin de la section portant sur l'appareillage.
	LC 25-010	1 à 14	2015 12 15	1 à 21	2016 12 15	Révision générale de la méthode afin de fournir l'information nécessaire pour la réalisation des essais avec le nouveau prototype d'AMAC.
4	Table des matières	1 à 9	2015 12 15	1 à 9	2016 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 26-002	1 à 29	2001 12 15	1 à 29	2016 12 15	Uniformisation des termes employés avec ceux du devis technique de recyclage à froid des enrobés et de retraitement en place des chaussées. Section 2 « Références » : révision complète de la section. Ajout des références aux normes introduites à la section 2 « Références ».
	LC 26-003	1 à 12	2015 12 15	1 à 12	2016 12 15	Révision de l'annexe B « Procédure concernant l'ajout de granulats bitumineux récupérés (GBR), de bardeau d'asphalte postfabrication (BPF) et de bardeau d'asphalte postconsommation (BPC) dans la fabrication des enrobés à chaud ».
	LC 26-004	1 à 14	2015 12 15	1 à 14	2016 12 15	Révision de l'annexe B « Procédure concernant l'ajout de granulats bitumineux récupérés (GBR), de bardeau d'asphalte postfabrication (BPF) et de bardeau d'asphalte postconsommation (BPC) dans la fabrication des enrobés à chaud ».
	LC 26-006	1 à 12	2015 12 15	1 à 13	2016 12 15	Sections 5.9 « Étuve », 6 « Détermination des facteurs de correction », 6.1 « Détermination du facteur de correction pour la teneur en bitume » et 6.2 « Détermination du facteur de correction pour la granulométrie » : remplacement des termes « GBR » et « BPF » par « matériaux recyclés ». Révision des annexes A « Préparation des combinés granulométriques en présence de matériaux recyclés » et B « Détermination de la granulométrie de référence en présence de matériaux recyclés ».



20^e mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2016 12 15

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
4	LC 26-007	1 à 5	2014 12 15	1 à 5	2016 12 15	Article 7.5 : ajout d'une indication sur la température de séchage des granulats vierges ou ceux provenant d'extraction au TCE.
	LC 26-020	1 à 12	2015 12 15	1 à 12	2016 12 15	Révision de l'annexe B « Procédure concernant l'ajout de granulats bitumineux récupérés (GBR), de bardeau d'asphalte postfabrication (BPF) et de bardeau d'asphalte postconsommation (BPC) dans la fabrication des enrobés à chaud ».
	LC 26-150	1 à 11	2015 12 15	1 à 11	2016 12 15	Révision de l'annexe B « Procédure concernant l'ajout de granulats bitumineux récupérés (GBR), de bardeau d'asphalte postfabrication (BPF) et de bardeau d'asphalte postconsommation (BPC) dans la fabrication des enrobés à chaud ».
	LC 26-400	1 à 15	2015 12 15	1 à 15	2016 12 15	Section 4 « Principe de l'essai » : remplacement du terme « requis » par « visé ». Section 8.2 « Validation » : l'exigence selon laquelle la moyenne de l'épaisseur des éprouvettes ne s'écarte pas de plus de 5 % passe à 6 %. Révision de l'annexe B « Procédure concernant l'ajout de granulats bitumineux récupérés (GBR), de bardeau d'asphalte postfabrication (BPF) et de bardeau d'asphalte postconsommation (BPC) dans la fabrication des enrobés à chaud ».
	LC 26-410	1 à 10	2011 12 15	1 à 10	2016 12 15	Section 6.4 « Conservation des éprouvettes avant essai » : retrait de l'exigence selon laquelle toutes les éprouvettes appartenant à la même série d'essais doivent avoir le même temps de conservation à $\pm 10\%$ près.
	LC 26-510	1 à 7	2015 12 15	1 à 7	2016 12 15	Section 6.5 « Contrôle des éprouvettes » : l'exigence selon laquelle la moyenne de l'épaisseur des éprouvettes ne s'écarte pas de plus de 5 % passe à 6 %. Section 5.2 « Outils de forage » : retrait de la permission d'utiliser la tige de forage fournie avec l'appareil si l'enrobé est assez malléable.

20^e mise à jour du *Recueil des méthodes d'essai LC*

2016 12 15

Section	Méthode	À enlever		À insérer		Remarques
		Pages	Date	Pages	Date	
4	LC 26–600	1 à 5	2015 12 15	1 à 5	2016 12 15	Renumérotation de sections. Section 5.2 « Règle biseautée » : la largeur maximale de la règle est passée de 25 mm à 35 mm.
	LC 26–610	—	—	1 à 9	2016 12 15	Nouvelle méthode intitulée « Obturation des trous pratiqués dans un revêtement routier ».
6	Table des matières	1 et 2	2015 12 15	1 et 2	2016 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 34–302	1 à 3	2011 12 15	1	2016 12 15	Retrait de la méthode d'essai.
	LC 34–303	1 à 5	2011 12 15	1	2016 12 15	Retrait de la méthode d'essai.
8	Table des matières	1 et 2	2013 12 15	1 et 2	2016 12 15	Actualisation de la table des matières.
	LC 50–010	1 à 7	2013 12 15	1 à 7	2016 12 15	Article 6.3.4 : retrait que le rythme d'application de la charge peut être calculé en divisant la contrainte voulue par le module d'élasticité estimé et qu'il est recommandé d'appliquer une valeur de déformation de $1,0 \pm 0,25$ mm comme valeur d'essai. Ajout que le rythme d'application de la charge peut être calculé à l'aide d'un extensomètre ou d'un LVDT.